



**Nations Unies**

# **Rapport de la Commission du désarmement pour 2012**

**Assemblée générale**

**Documents officiels**

**Soixante-septième session**

**Supplément n° 42**

Merci de recycler



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-septième session  
Supplément n° 42

# **Rapport de la Commission du désarmement pour 2012**



Nations Unies • New York, 2012



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1
II. Organisation et travaux de la session de fond de 2012. . . . .	2
III. Documentation. . . . .	5
A. Documents présentés par le Secrétaire général. . . . .	5
B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres. . . . .	5
IV. Conclusions et recommandations. . . . .	5



## I. Introduction

1. À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/60, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », dont le texte suit :

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport de la Commission du désarmement<sup>1</sup>,

*Rappelant* ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1<sup>er</sup> décembre 1999, 55/35 C du 20 novembre 2000, 56/26 A du 29 novembre 2001, 57/95 du 22 novembre 2002, 58/67 du 8 décembre 2003, 59/105 du 3 décembre 2004, 60/91 du 8 décembre 2005, 61/98 du 6 décembre 2006, 62/54 du 5 décembre 2007, 63/83 du 2 décembre 2008, 64/65 du 2 décembre 2009 et 65/86 du 8 décembre 2010,

*Considérant* le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

1. *Prend note* du rapport de la Commission du désarmement<sup>1</sup>;
2. *Réaffirme* la validité de sa décision 52/492 du 8 septembre 1998 relative à la rationalisation des travaux de la Commission du désarmement;
3. *Rappelle* sa résolution 61/98 par laquelle elle a adopté des mesures supplémentaires pour améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement;
4. *Réaffirme* le mandat de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions;
5. *Réaffirme également* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement;
6. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>2</sup> et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 42 (A/66/42).

<sup>2</sup> Résolution S-10/2.

« Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement »<sup>3</sup>;

7. *Recommande* que la Commission du désarmement intensifie ses consultations afin de parvenir à un accord sur les points de son ordre du jour, conformément à la décision 52/492 de l'Assemblée générale, d'ici au début de sa session de fond de 2012;

8. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 2012 pendant trois semaines au plus, à savoir du 2 au 20 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante-septième session;

9. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement<sup>4</sup>, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de lui fournir également toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

10. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission du désarmement et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

## II. Organisation et travaux de la session de fond de 2012

2. La Commission du désarmement a tenu sa session d'organisation pour 2012 à sa 318<sup>e</sup> séance plénière, le 19 janvier 2012, au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir A/CN.10/PV.318). À cette séance, la Commission a examiné les points relatifs à l'organisation des travaux et les principales questions à inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2012, conformément au document intitulé « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement » (A/CN.10/137) et à la lumière de la résolution 66/60 de l'Assemblée générale. Elle a également examiné la question de l'élection des membres de son bureau, en tenant compte du principe de la rotation de la présidence entre régions géographiques. La Commission a élu Enrique Román-Morey, Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de sa session de fond de 2012. Elle a examiné l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2012.

3. À sa 321<sup>e</sup> séance, le 3 avril 2012, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de fond, publié sous la cote A/CN.10/L.67, étant entendu qu'une fois qu'un accord aurait été trouvé sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour, les intitulés y seraient insérés et le document serait republié sous la cote A/CN.10/L.67/Rev.1.

<sup>3</sup> A/CN.10/137.

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 27* (A/66/27).

4. À sa 324<sup>e</sup> séance, le 5 avril 2012, la Commission a décidé d'inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour de sa session de fond :

Point 4 : Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

Point 5 : Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

L'ordre du jour provisoire pour la session de fond de 2012, paru sous la cote A/CN.10/L.67/Rev.1, est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.
5. Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.
6. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.
7. Questions diverses.

5. À sa 324<sup>e</sup> séance également, la Commission a décidé d'organiser deux réunions informelles pendant le débat général : une sur les méthodes de travail de la Commission du désarmement; une autre sur les éléments d'une déclaration proclamant la quatrième Décennie du désarmement. Elle a également décidé que les Amis de la présidence assureraient la coordination des discussions et feraient distribuer les documents finals suffisamment à l'avance pour que la Commission puisse les examiner.

6. À sa 325<sup>e</sup> séance, le 5 avril 2012, la Commission a pris note du programme de travail général de sa session (A/CN.10/2012/CRP.1), dans lequel quatre séances ont été affectées à un échange de vues général.

7. La Commission s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 2 au 20 avril 2012. Au cours de sa session, elle a tenu 10 séances plénières (voir A/CN.10/PV.319 à 328) sous la présidence d'Enrique Román-Morey (Pérou). Le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré les fonctions de secrétariat de la Commission et le Bureau des affaires de désarmement a assuré les services d'appui fonctionnel.

8. Pendant la session de 2012, le Bureau de la Commission était constitué comme suit :

*Président :*

Enrique Román-Morey (Pérou)

*Vice-Présidents :*

Les représentants des États Membres suivants : Algérie, Arabie saoudite, Maroc, Mexique, Norvège, Pologne, Serbie et Suède

*Rapporteur :*

Fikry Cassidy (Indonésie)

9. À sa 324<sup>e</sup> séance, la Commission a élu Naif bin Bandar Al-Sudairy (Arabie saoudite) Président du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour. À la 325<sup>e</sup> séance, elle a élu Véronique Pepin-Hallé (Canada) Présidente du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour.

10. À la 325<sup>e</sup> séance également, le Président de la Commission a indiqué qu'il avait décidé de charger Bouchaib El Oumni (Maroc) et Lachezara Stoeva (Bulgarie), Amis du Président, de diriger, en son nom, deux réunions informelles pendant le débat général et les consultations : une sur les méthodes de travail de la Commission; une autre sur les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement.

11. Du 3 au 5 avril 2012, la Commission a procédé à un échange de vues général sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour (voir A/CN.10/PV.321 à 323 et 325). Les représentants des États ci-après ont fait une déclaration pendant l'échange de vues général : Algérie, Australie, Bénin, Brésil, Chili (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Chine, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie (au nom du Mouvement des pays non alignés), Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Népal, Nigéria (à titre national et au nom du Groupe des États d'Afrique), Norvège, Pakistan, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Viet Nam.

12. À sa première réunion (319<sup>e</sup> séance plénière), le 2 avril, la Commission a entendu les déclarations du Président de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, et de la Haute Représentante pour les affaires de désarmement, Angela Kane, qui a également donné lecture d'un message du Secrétaire général.

13. Conformément à la décision prise à sa 324<sup>e</sup> séance, la Commission a décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Présidé par Naif bin Bandar Al-Sudairy (Arabie saoudite), le Groupe de travail I s'est réuni sept fois entre le 9 et le 18 avril.

14. La Commission a renvoyé au Groupe de travail II l'examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Groupe de travail II, présidé par Véronique Pepin-Hallé (Canada), s'est réuni sept fois entre les 9 et 18 avril.

15. Conformément à la même décision, la question des méthodes de travail de la Commission et celle des éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement ont été examinées par la Commission à ses deux réunions informelles respectivement tenues sous la présidence de Bouchaib El Oumni (Maroc) et Lachezara Stoeva (Bulgarie), Amis du Président.

16. La Commission a consacré des discussions approfondies à la note libre sur les méthodes de travail de la Commission, établie par l'Ami du Président en son nom propre et sans préjudice de la position des différentes délégations. La version révisée de cette note est datée du 19 avril 2012.

17. La Commission a également consacré des discussions approfondies à la note libre sur le projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement, établie par l'Amie du Président en son nom propre et sans préjudice

de la position des différentes délégations. La version révisée de cette note est datée du 17 avril 2012.

18. Conformément à la pratique en vigueur, certaines organisations non gouvernementales ont assisté aux séances plénières de la Commission.

### **III. Documentation**

#### **A. Documents présentés par le Secrétaire général**

19. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 66/60 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a transmis à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale relatifs aux affaires de désarmement.

#### **B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres**

20. Les documents ci-après, qui concernent des questions de fond, ont été présentés et examinés au cours des travaux de la Commission :

Document de travail présenté par la Pologne (A/CN.10/2012/WP.1)

Document de travail présenté par le Japon (A/CN.10/2012/WP.2)

Document de travail présenté par le Mouvement des pays non alignés à la session de fond de 2010 de la Commission (A/CN.10/2010/WG.1/WP.1)

### **IV. Conclusions et recommandations**

21. À sa 328<sup>e</sup> séance plénière, le 20 avril, la Commission du désarmement a adopté par consensus les rapports de ses organes subsidiaires ainsi que les conclusions qui y figurent. Elle n'a formulé aucune recommandation et a décidé de soumettre à l'Assemblée générale le texte de ses rapports tel qu'il est reproduit ci-après.

22. À la même séance, la Commission a adopté par consensus son rapport, qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Elle a exprimé ses remerciements au Président et au Secrétariat.

23. Le rapport du Groupe de travail I se lit comme suit :

#### **Rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour**

1. À sa 324<sup>e</sup> séance, le 5 avril 2012, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2012 (A/CN.10/L.67/Rev.1) et renvoyé au Groupe de travail I l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». À la même séance, la Commission a élu Naif bin Bandar Al-Sudairy (Arabie saoudite) Président du Groupe de travail.

2. Le Groupe de travail I a tenu sept séances, du 9 au 18 avril 2012. Le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré le secrétariat du Groupe de travail. Le Bureau des affaires de désarmement a joué un rôle de conseil auprès du Groupe.

3. Le point 4 de l'ordre du jour a fait l'objet de discussions approfondies mais non exhaustives.

4. Le Groupe de travail était saisi d'un document de travail présenté par le Mouvement des pays non alignés à la session de fond de 2010 de la Commission.

5. Le Groupe était également saisi d'un document de travail présenté par le Japon (A/CN.10/2012/WP.2).

6. À la 2<sup>e</sup> séance, le 11 avril 2012, le Président a, sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des délégations, distribué une note libre présentant des idées destinées à servir de base à la poursuite des discussions sur le point 4 de l'ordre du jour.

7. De sa 3<sup>e</sup> à sa 6<sup>e</sup> séance, du 12 au 17 avril 2012, les délégations ont formulé un certain nombre de propositions et échangé des vues sur la note libre présentée par le Président.

8. Le Président a expliqué au Groupe de travail que sa note libre reprenait des éléments du document de travail présenté par le Président du Groupe de travail I à la session de 2008 (A/CN.10/2008/WG.I/WP.1/Rev.1), d'un document de travail présenté par le Mouvement des pays non alignés à la session de fond de 2010 (A/CN.10/2010/WG.I/WP.1) et de la note libre présentée par le Président du Groupe de travail I à la session de 2011.

9. À la suite des discussions consacrées par le Groupe à sa note libre, le Président a décidé de distribuer à la présente session, sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des délégations, une note libre datée du 17 avril ayant vocation à alimenter la suite des discussions lors des prochaines sessions de fond de la Commission.

10. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 18 avril 2012, le Groupe de travail I a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 4 de l'ordre du jour.

24. Le rapport du Groupe de travail II se lit comme suit :

#### **Rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour**

1. À sa 324<sup>e</sup> séance, le 5 avril 2012, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2012 (A/CN.10/L.67) et décidé de renvoyer au Groupe de travail II l'examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». À sa 325<sup>e</sup> séance, le 5 avril, la Commission a élu Véronique Pepin-Hallé (Canada) Présidente du Groupe de travail II.

2. Le Groupe de travail II a tenu sept séances, du 9 au 18 avril. Le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences lui a fait office de secrétariat et le Bureau des affaires de désarmement lui a servi de conseiller.

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril 2012, le Groupe de travail a repris la seconde note libre révisée du Président précédent datée du 19 avril 2011 et décidé qu'elle servirait de point de départ aux débats.
4. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 11 avril, le Groupe de travail a engagé les débats et les consultations relatifs à la note libre datée du 19 avril 2011 et les délégations ont fait des propositions, par écrit ou oralement.
5. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 12 avril, la Présidente a distribué une note libre s'inspirant du texte du Président précédent afin de faciliter les débats, sachant que les positions qui y étaient exprimées n'engageaient qu'elle et ne préjugeaient pas de celles des différentes délégations. À la même séance, le Groupe de travail a entamé un débat préliminaire qui portait sur la note libre de la Présidente.
6. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 13 avril, le Groupe de travail a poursuivi ce débat préliminaire et les délégations ont fait des propositions.
7. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 16 avril, la Présidente a distribué une première version révisée de la note libre, sachant que les positions qui y étaient exprimées n'engageaient qu'elle et ne préjugeaient pas de celles des différentes délégations. Le Groupe de travail a procédé à des échanges de vues préliminaires sur la note libre révisée.
8. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 17 avril, la Présidente a distribué une deuxième version révisée de la note libre, sachant que les positions qui y étaient exprimées n'engageaient qu'elle et ne préjugeaient pas de celles des différentes délégations. Le Groupe de travail a procédé à un échange de vues général sur la note libre.
9. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 18 avril, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport consacré au point 5 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail a exprimé sa reconnaissance à la Présidente et au Secrétariat

